



## édito

### UNE ANNÉE BIEN REMPLIE !

"Promouvoir la démocratie citoyenne et participative, la solidarité sous toutes ses formes, le refus de toutes les discriminations, des modes de vie respectueux de l'homme et de la nature", tels sont les objectifs de l'association Orliénas-Demain - VEPM. En juin dernier, son assemblée générale a été l'occasion de revenir sur les actions menées dans ce sens au cours de l'année écoulée.

Au niveau local, la publication d'un numéro du Son de Cloche suivi de deux suppléments pour informer et faire des propositions sur le projet d'aménagement du centre-bourg (voir article en page 3) et l'organisation de trois cafés-citoyens ("La santé à quel prix ?" - "Le revenu universel, une belle utopie ?" - "Les animaux ont-ils des droits" ?).

Au niveau intercommunal, avec VEPM (Vivre Ensemble en Pays Mornantais), la participation à la création de la Centrale Villageoise de production d'électricité photovoltaïque (voir article page 4) et à l'accueil des réfugiés, grâce à l'adhésion à VEPM du collectif créé dans ce but à St-Jean-de-Touslas (voir article ci-contre). Orliénas Demain a également soutenu les actions de la SCL (Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais) dans sa lutte contre l'A45 et pour des alternatives au transport routier (voir article page 4). Le thème des transports dans les Coteaux du Lyonnais sera d'ailleurs celui de notre prochain café-citoyen (voir encadré en page 4).

L'association est ouverte à tous ceux qui se reconnaissent dans ses objectifs et les valeurs qu'elle défend. Si c'est votre cas, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous rencontrer à l'occasion d'un café-citoyen.

■ Jean-Michel ARPI

## dernière minute

### CACHEZ CE SAINT QUE JE NE SAURAI VOIR

Ça y est, nous l'avons notre première rue portant un nom de saint, une sainte en l'occurrence : Sainte Agathe !! Pour la petite histoire, cette martyre du III<sup>ème</sup> siècle fut enfermée dans un lupanar et eut les seins arrachés pour avoir refusé d'épouser le proconsul de Sicile. Quelles valeurs s'expriment à travers un personnage qui n'a sans doute jamais existé et dont la biographie n'est que légende ? Nommer une nouvelle rue (elle reliera les chemins du Creux et de la Combat), ce n'est pas si fréquent, cela pouvait être porteur d'un sens, envoyer un message. Pour une commune qui ne cesse de mettre en avant son Agenda 21, plan d'actions pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, c'est un peu surprenant de se référer au Moyen Âge ! Et pour ce qui est de la laïcité, on est "prié" de revenir plus tard ! Agathe ? Elle nous agace déjà !

## sommaire

Une année bien remplie .....	page 1
Le collectif "accueil des migrants".....	page 1
La culture, pour qui ? pour quoi ?.....	page 2
Culture et voirie à la COPAMO .....	page 3
Centre bourg : où en est-on ? .....	page 3
Fusion des communes .....	page 4
CVPM : les travaux ont démarré .....	page 4
A45 : tracteurs et détracteurs .....	page 4

## AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : UN PROJET MAL FONDÉ ?

Après avoir affirmé avec force que la construction de la mairie sur l'école ne posait aucun problème, la mairie annonce maintenant certaines difficultés techniques... pouvant générer un surcoût budgétaire non négligeable !

voir page 3



## pays mornantais

### LE COLLECTIF "ACCUEIL DES MIGRANTS" A REJOINT VEPM

Depuis avril 2017, le collectif «ACCUEIL DES MIGRANTS», créé un an auparavant à l'initiative de quelques personnes résidant dans différentes communes du Pays Mornantais, a rejoint VEPM (Vivre Ensemble en Pays Mornantais).

Ses objectifs : créer une chaîne de solidarité avec des bénévoles afin d'aider et de soutenir des migrants dans différents domaines (logement, travail, apprentissage du français, accompagnement au quotidien, création de liens sociaux), en partenariat avec les collectivités locales.

Des logements ont déjà pu être proposés à deux familles. L'urgence pour le collectif, surtout à l'approche de l'hiver, est de trouver des appartements ou des maisons disponibles pour accueillir d'autres familles. Il a aussi bien sûr besoin de soutien financier.

Chacun peut s'engager dans ce mouvement de solidarité en fonction de ses disponibilités et de ses moyens. Vous pouvez rejoindre le collectif. Vous pouvez l'aider à trouver des logements. Vous pouvez le soutenir financièrement par un don ponctuel ou régulier (grâce à un système de parrainage).

Pour plus de renseignements : [www.vepm.net/accueil-de-refugies](http://www.vepm.net/accueil-de-refugies)

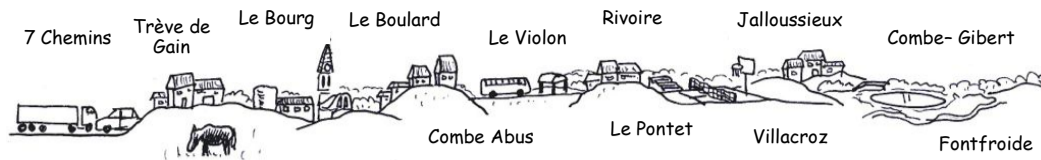
Pour prendre contact : [collectifrefugies@gmail.com](mailto:collectifrefugies@gmail.com)

■ Marie-Hélène DUTRÈVE





DES HAMEAUX...



...A LA COPAMO



# LA CULTURE : POUR QUI ? POUR QUOI ?

Dans un dossier consacré à la culture, le bulletin municipal "Le Lien" du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 présente l'ensemble des propositions culturelles que les Orléniens peuvent trouver dans notre village : c'est "la culture pour tous, bien sûr !", est-il affirmé au début de ce dossier.

Si la possibilité d'accéder à une offre diversifiée est une condition nécessaire, est-elle néanmoins suffisante pour parler d'accès de tous à la culture ?

On le sait depuis longtemps, la seule existence d'un équipement culturel, même avec la gratuité, ne suffit pas pour qu'il soit fréquenté par tous. Les pratiques culturelles relèvent de conditions socio-économiques désormais bien connues qui font que ce sont en général les mêmes catégories de population (les cadres, les professions intellectuelles supérieures, les célibataires...) qui ont les taux les plus élevés de pratique et de fréquentation des équipements culturels, comme ce sont les mêmes catégories (les personnes âgées, les ruraux, les inactifs, les agriculteurs, les ouvriers...) qui présentent les taux de pratique et de fréquentation les plus faibles. En outre, au-delà de l'appartenance sociale, c'est principalement le niveau d'éducation qui détermine les pratiques culturelles : chaque enquête confirme la corrélation entre le niveau de diplôme et la fréquentation d'un musée, d'un théâtre, d'une bibliothèque. Enfin, en milieu rural ou périurbain, la distance à l'offre culturelle reste un facteur d'empêchement pour nombre de personnes (handicapées, âgées, sans véhicule...). Autant de constats qui conduisent, au-delà de l'offre culturelle, à déployer des actions pour inciter ceux qui ne la fréquentent pas ou peu à le faire.

## Qu'en est-il à Orléans ?

Hormis un travail spécifique en direction des scolaires, notamment avec les expositions de La Tour, rien ne ressort véritablement du dossier qui nous est présenté. On est en droit de se demander si actuellement l'offre de services ne constitue pas le seul horizon de la politique municipale en matière culturelle.

Or il est écrit dans la loi NOTRE (Nouvelle Organisation des Territoires de la République - août 2015) : « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ». Cette référence aux droits culturels et à la responsabilité a été introduite par le Sénat lors de la discussion de la loi. Elle émane donc des élus eux-mêmes. Elle a pour conséquences de modifier profondément la question de la mise en œuvre des politiques culturelles ainsi que celle de la démocratisation de la culture. La responsabilité doit obligatoirement être exercée par la collectivité, ce qui ne l'oblige pas à soutenir toute action culturelle, mais bien à faire des choix, partagés avec ses partenaires, et à les assumer publiquement.

Dès lors, s'engager dans la construction d'un équipement, financer un festival, baisser des subventions, choisir de développer l'enseignement de la musique plutôt que celui des arts plastiques... relève bien de la responsabilité de la collectivité. Pour autant, ces orientations doivent être définies en cohérence avec les autres collectivités territoriales et l'Etat d'une part, dans le

respect des droits culturels d'autre part.

## Droits culturels et développement humain

Cette notion de "droits culturels", définie par de nombreux textes de l'UNESCO se référant aux droits fondamentaux de la personne, implique donc que la responsabilité des collectivités ne peut se réduire au développement de l'aménagement culturel du territoire (les équipements) ou de son attractivité (via la mise en tourisme de la culture par exemple), mais elle doit d'abord et avant tout se soucier du "développement humain".

A ce titre est mise en avant la diversité culturelle, à travers le respect et la reconnaissance des cultures et des identités individuelles, lesquelles constituent un patrimoine commun. De ce fait, c'est le dialogue et la rencontre entre les cultures qui doivent constituer l'axe central des politiques publiques de la culture ; et il s'agit d'une responsabilité partagée entre tous les acteurs concernés (des politiques aux techniciens). Elle incite ensuite à créer les conditions pour que chaque personne puisse s'ouvrir à toutes les formes d'expression artistique, aux diverses expressions culturelles de son territoire ainsi que des autres pays du monde, puisse participer aux choix et orientations du lieu où elle

au problème de l'accès du plus grand nombre à la culture. Renforcée lors du quinquennat de François Hollande (augmentation sensible des budgets), elle est réaffirmée par Emmanuel Macron et Edouard Philippe (dans son discours de politique générale). Tout récemment, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a déclaré vouloir faire des collectivités territoriales des partenaires privilégiés de l'EAC, via des cadres contractuels qui seront prochainement précisés (dont des conventions avec les bibliothèques).

Les activités péri-scolaires constituent un cadre de déploiement de cet axe pour les enfants. Mais Orléans a décidé de mettre fin à la semaine de quatre jours et demi, se privant ainsi d'un cadre d'action en direction des plus jeunes. Dont acte. Mais ne faudrait-il pas néanmoins se poser la question de s'engager dans cette voie au regard de ce que peut apporter l'EAC sur des sujets ô combien d'actualité et qui concernent le plus grand nombre ? Deux exemples, pour ouvrir le débat.

De récentes recherches montrent la corrélation existant entre une pratique collective de la musique dès le plus jeune âge et les autres apprentissages de l'enfant : l'acquisition de la langue maternelle et sa maîtrise, les

notre quotidien est plus importante, avec ses aspects positifs, mais on le constate aussi négatifs. Parmi ceux-ci, un flux d'information permanent qu'il est toujours plus compliqué de trier, hiérarchiser, mettre à distance ; des dérives d'usages telles que les fake news, la diffusion des théories du complot, l'accessibilité à des données à caractères raciste, pornographique,.... De même, les réseaux sociaux ont pour effet de créer des "communautés virtuelles" de personnes qui partagent toutes les mêmes opinions, ne laissant aucune place au débat ou à la controverse. Sans parler du mode de réaction binaire : j'aime - j'aime pas... Tout ceci n'est pas sans conséquences sur la formation des individus, leurs relations sociales, leur conception de la démocratie, la tendance au repli sur soi et son groupe d'appartenance.

La capacité à comprendre et mettre à distance le type de société que fabrique le numérique représente à ce titre un enjeu majeur. Seul un travail en profondeur de sensibilisation, d'éducation peut rendre possible la prise de conscience de ces phénomènes et contribuer à ce que chacun puisse réagir en conséquence. L'éducation à l'image, aux médias (qui font partie de l'EAC), des ateliers numériques... sont quelques-uns des moyens mobilisables pour sensibiliser petits et grands à ces questions sociétales. N'est-il pas de la responsabilité d'une collectivité de s'emparer de ces problématiques qui nous concernent tous - ne serait-ce que parce qu'elles ne sont pas sans conséquences sur notre fonctionnement démocratique - et d'y répondre par une politique publique construite en partenariat avec l'Education nationale, la communauté de communes et tout autre acteur ?

## Le rôle de la bibliothèque

La municipalité nous annonce un agrandissement de la bibliothèque en vue de rendre possible de nouveaux services, dont le multimédia : est ce que le numérique en tant que sujet de société constituera une des propositions de la bibliothèque ? Une réflexion est en cours sur la requalification du centre-bourg ; l'idée d'une place "agora", c'est-à-dire d'un espace public favorisant l'échange, la rencontre, les relations sociales émerge des groupes de travail. Quel lien peut être établi avec la bibliothèque dont une des missions que peut lui fixer la collectivité est d'être un lieu d'accès aux savoirs et connaissances, de partage des savoirs, de discussion et de débats ?

Quelle est donc la politique culturelle portée en toute responsabilité par l'équipe municipale ? Celle d'une offre culturelle se souciant à la marge de son accessibilité ou celle qui envisage le développement de la personne comme une des conditions pour "faire société" et visant à "donner à la culture un contenu humaniste et démocratique, ce qui suppose que des mesures soient prises pour combattre l'influence pernicieuse de la "culture commerciale de masse" qui entraîne la dégradation de la personnalité et exerce une influence particulièrement néfaste sur la jeunesse" (Déclaration sur les politiques culturelles de l'ONU, Mexico, 1982).

■ André VINCENT

## BUDGET COPAMO : LE MAIRE DE SOUCIEU A CHOISI \*



(\* voir billet d'humeur ci-contre

habite, puisse être reconnue dans sa propre singularité et la mettre en dialogue avec celle de ses voisins, puisse créer et exprimer son art, que ce soit en professionnel ou en amateur. Là encore, il relève de la responsabilité des pouvoirs publics de créer les conditions pour que ces droits soient effectifs ; ou de dire les raisons pour lesquelles ils ne le font pas.

## Quelle politique culturelle à l'échelon local ?

Dans ce nouveau contexte législatif, quels pourraient être les axes d'une politique culturelle à Orléans ? Celui de l'accessibilité de tous à l'offre en est déjà un. Mais il y en a d'autres. L'éducation artistique et culturelle (EAC) par exemple qui constitue une des réponses

relations sociales, l'écoute, l'attention, la concentration, l'ouverture aux autres et le respect de l'Autre. Autant d'acquis qui favorisent in fine la réussite scolaire. Dès lors, la possibilité d'une pratique musicale dès la toute petite enfance ne constitue-t-elle pas une responsabilité au regard d'enjeux qui touchent à la formation individuelle mais aussi citoyenne des générations futures ? A l'échelle de la Copamo (qui a la compétence petite enfance) et de la commune, ne faudrait-il pas conduire une réflexion visant à créer les conditions d'une pratique collective de la musique par exemple en crèche et en maternelle ?

Autre sujet à fort enjeu : le numérique. Chaque jour sa place dans



**humeur**

**CULTURE ET VOIRIE  
SONT SUR UN BATEAU  
QUI TOMBERA À L'EAU ?**

Au conseil communautaire de la Copamo d'avril, lors du vote du budget, le maire de Soucieu-en-Jarrest a voté contre car, a-t-il longuement expliqué, il ne pouvait voter un budget qui rogne autant le financement des voies communales (350 km) à la charge de la Communauté. Surtout, a-t-il complété, que le budget de la culture, lui, n'a pas été réduit !

Ce discours n'a soulevé aucun débat parmi la quarantaine de conseillers présents, aucune remarque, pas un mot. Immédiatement après, le président a fait passer au vote.

Cette situation appelle deux remarques :

Sur le fond, mettre en balance l'aménagement et l'entretien des routes avec la pérennité de l'action culturelle communautaire rappelle un vieux débat que toutes les "forces progressistes et démocratiques" ont eu avec les éléments les plus réactionnaires de la société. Insidieusement ce type de position peut conduire aux autodafés et au "muselage" de la parole citoyenne.

Considérer que le "point à temps" qui bouche les trous de nos chaussées pourrait être plus important qu'une programmation de la salle Jean Carmet n'a guère de sens, sinon un sens comptable.

Bien sûr, devant les exigences d'économie de la commune de Mornant, tous les conseillers deviennent accros de la calculette et du canif pour réaliser des coupes ici ou là, sans jamais se poser la question des objectifs, de quelle dynamique a besoin la Copamo pour vivre et perdurer. Heureusement, cette année le couperet est tombé sur les routes (les automobilistes iront donc moins vite !) et nous ne pourrions plus envisager de nouveaux ronds points à 300 000€ l'unité : une chance donc pour le citoyen communautaire !

Sur la forme, l'absence totale de réactions de la part des nombreux élus présents, interroge sur le projet politique des élus de la Copamo et plus largement sur leur vision de la société.

On sait depuis longtemps que la socialisation, le développement du vivre ensemble passe par la culture et non par les routes. À ce propos, peut-on citer le nouveau président Xavier Bertrand de la région Hauts de France : "quand j'ai gagné la Région, je pensais d'abord sanctuariser le budget de la culture, mais je me suis aperçu que ce n'était pas suffisant. Face à notre premier adversaire, le Front National, il est aussi possible de faire reculer la misère et la colère par la culture. Le budget culture passera de 70 à 110 millions d'euros en fin de mandat" Un bel exemple à méditer.

En effet, ce n'est pas seulement la politique culturelle qui est en jeu, c'est surtout la place de la culture dans la politique : la culture risque de devenir une activité reléguée au second plan puisque l'économie et la finance commandent inexorablement à la sphère politique. L'homme est considéré comme un producteur, consommateur, voire épargnant, en délaissant ses désirs de penser, d'imaginer, de rêver et de créer !

Il y a donc urgence à remettre la culture au cœur du projet politique C'est ce que nous souhaitons et aimerions rappeler à tous nos conseillers communautaires pour le prochain vote du budget.

■ Bernard LAPERRIÈRE

**actualités**

**AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG**

**OÙ EN EST-ON ?**

Dans l'éditorial du premier supplément au n°12 du Son de Cloche, diffusé fin décembre 2016, nous écrivions : "souhaitons que la mobilisation citoyenne autour du projet de centre-bourg aboutisse à une réelle concertation et soit saisie comme une chance pour instaurer à l'échelon local une (réelle) démocratie participative". Dans le second supplément, nous ajoutons que pour "arrêter le climat délétère qui empoisonne la commune et établir un vrai dialogue avec la population" il faudrait "geler le projet" et "faire participer tous ceux qui sont concernés à l'élaboration et au choix des solutions et, quand c'est possible, à leur mise en œuvre".

**La mairie se fera sur l'école**

Malgré la mobilisation de la plupart des parents d'élèves et de nombreux autres habitants d'Orliénas, opposés à la construction de la mairie sur l'école et qui estimaient que la concertation n'avait pas été suffisante pour un aménagement de cette ampleur, la Municipalité a maintenu son projet. Même la pétition du collectif "Notre Orliénas", comptant plus de 500 signatures, n'a pas fait douter les élus de leur décision. Quoi qu'on puisse en penser, il faut donc tourner la page et admettre que la nouvelle mairie sera construite sur l'école, même si cela est moins facile et plus coûteux que prévu (voir encadré ci-dessous).

Cependant, si cette forte mobilisation citoyenne n'a pas abouti à la remise en cause du projet initial, elle n'a pas forcément été sans conséquences. Nous prenons acte en effet d'un changement d'attitude de la municipalité dans la poursuite de l'élaboration du projet.

**La présentation des projets architecturaux**

Ainsi, les 5 et 6 mai, les cinq projets en concurrence pour le bâtiment de mairie sur l'école ont été exposés salle de La Fontaine. Environ 130 habitants sont venus les découvrir ; ceux qui voulaient donner leur avis ont pu le faire par écrit ou oralement auprès des élus présents. Souhaitons simplement que tous les conseillers municipaux aient pu avoir connaissance de ces avis avant le choix définitif du projet, annoncé publiquement quelques jours plus tard lors du conseil du 15 mai.

**Des ateliers ouverts à tous**

Des "ateliers participatifs" ouverts aux habitants ont aussi été organisés par la mairie : un sur "la nouvelle place et les espaces publics, un autre sur "l'école de demain". Les professionnels en charge du projet, un représentant du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône), des élus locaux et des habitants volontaires se sont donc rencontrés à six reprises. Ces rencontres ont montré que, même avec des désaccords, il était possible de s'écouter, de confronter sereinement les points de vue et de chercher ensemble des solutions, chacun apportant ses compétences et son expérience (d'enseignante, de parent d'élève, d'habitant du centre bourg, d'architecte, d'élus, de nouveau ou ancien Orliénasien, d'actif ou de retraité, etc.).

Lors de la dernière rencontre de synthèse le 12 septembre, la mairie a annoncé une réunion publique début novembre afin de présenter le bilan des ateliers et les options retenues pour la suite du projet. Selon la place qui sera accordée aux propositions issues des ateliers, notamment à celles qui ont fait l'unanimité des participants, on pourra alors juger de la réalité ou non de la démarche participative mise en œuvre.

**Des avis contrastés**

Au cours des derniers mois, deux opinions bien différentes s'étaient en effet exprimées parmi les opposants au projet initial :

- inutile de participer aux ateliers car cela ne servira à rien : la municipalité fait ce qu'elle veut ; elle est restée sourde à la mobilisation citoyenne et a conservé son projet, malgré la gêne occasionnée pour l'école, la complexité de sa réalisation et les surcoûts prévisibles. Pour calmer la contestation, elle s'est résignée à mettre en place quelques outils d'information et de concertation portant sur des points de détail. Mais elle continuera à faire ce qu'elle veut.

- réclamer de la concertation et ne pas participer aux ateliers manquerait de cohérence : la municipalité semble avoir tiré les leçons des événements de l'année écoulée ; elle a pu se rendre compte que certains arguments des opposants n'étaient pas sans fondement et admis que la volonté de participation de citoyens n'est pas une gêne dans la gestion des affaires publiques, mais une richesse. Que, même s'il y a des désaccords, voire des frictions, il est positif que des habitants se sentent concernés par leur village et son évolution. Elle en tiendra compte désormais dans l'élaboration des projets de la commune.

La balle est donc dans le camp de l'équipe municipale. Même si le compte-rendu des ateliers mis en ligne sur le site de la mairie ( <http://www.orlienas.fr> ) semble montrer de réelles avancées dans le dialogue, ce sont ses choix définitifs et sa volonté de poursuivre la concertation dans les phases à venir du projet qui nous diront quelle façon de voir était la bonne.

■ Jean-Michel ARPI

**399 courriers individuels envoyés  
aux signataires de la pétition !**

**QUAND LA MAIRIE S'IMMISCE  
DANS LES FOYERS ...**



**" Des incertitudes " ....**

Lors de la réunion publique du 14 mars 2017, aux nombreuses questions posées par les habitants présents, il a été à plusieurs reprises affirmé avec force que la construction de la nouvelle mairie sur les bâtiments existants de l'école ne poserait pas de problème de faisabilité et n'entraînerait pas de surcoûts dans le budget du projet.

Dans le bulletin municipal LE LIEN du 2ème trimestre (début avril 2017), il est écrit "L'étude géotechnique et l'étude de faisabilité montrent que le bâtiment de l'école peut recevoir plusieurs niveaux supplémentaires".

Mais trois mois plus tard, dans le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 juillet 2017, on peut lire : "M. le Maire indique que des incertitudes existent actuellement quant aux difficultés techniques et aux surcoûts que pourrait engendrer la construction de la nouvelle mairie sur l'école". La séance du Conseil Municipal du 11 septembre ayant été reportée au 23 octobre, aucune autre information officielle sur le sujet.

# inter-communalité

## COMMUNES NOUVELLES QUELS ENJEUX ?

Après la création de Chabanière (St-Maurice, St-Sorlin, St-Didier) et celle prochaine de Beauvallon (St-Andéol, Chassagny, St-Jean-de-Touslas), il a semblé utile à VEPM d'organiser un forum le 13/10 à Taluyers pour répondre aux interrogations des habitants de la COPAMO sur les fusions de communes et leurs conséquences. Il en est d'abord ressorti que la "commune sociologique" (= le village) est à différencier de la "commune juridique" ou "commune fusionnée" (= la commune nouvelle). La procédure de fusion-association permet de maintenir l'existence des anciens villages : les anciennes communes continuent d'exister, mais c'est la commune nouvelle qui endosse l'action juridique. Le village est un lieu de vie individuel et collectif, un lieu de rencontre et d'échange ; la commune nouvelle est une entité administrative, un lieu de pouvoir et de décision. Pour les habitants, le village reste le repère que la fusion ne fait nullement disparaître. Par ailleurs, la règle de non-cumul des mandats donne aux élus nationaux plus de liberté quant aux contraintes locales ; ils seront plus préoccupés par la réorganisation rationnelle du territoire que par la logique émotive des maires s'opposant à toute baisse drastique du nombre de communes. Le processus de fusion/réorganisation territoriale ne pourra donc que s'intensifier. La fin de la soirée s'est concentrée sur la place du citoyen dans le processus de fusion : elle devrait être centrale ; dans la réalité, elle est souvent trop marginale ! En conclusion, ce fut une soirée riche, pleine de visions prospectives, avec une participation citoyenne importante, où habitants et élus des communes concernées par les fusions ont pu faire part de leur vécu et de leur expérience. Si vous êtes intéressés, VEPM peut mettre à votre disposition textes de loi, dossiers de presse, etc. ■ **Bernard LAPERRIÈRE**  
(écrire à [orlienas.demain@free.fr](mailto:orlienas.demain@free.fr) ou [contact@vepm.net](mailto:contact@vepm.net)).

# Initiatives

## CENTRALES VILLAGEOISES DU PAYS MORNANTAIS LES TRAVAUX ONT DÉMARRÉ !

A l'heure où vous lirez ces lignes, et si tout s'est bien passé, les chantiers de Rontalon (Salle des Fêtes), Taluyers (Salle d'Animation) et Soucieu (Salle des Sports Jean Garin) seront attaqués, peut-être même finis, et en passe d'être raccordés au réseau EDF. A Rontalon et Soucieu, ce sont les entreprises ETERA et Travo d'Avenir qui officient. Elles installent chacune environ 60m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques et le matériel nécessaire (onduleur et accessoires) pour produire en crête de production 9kWc (soit environ 10000 kWh d'électricité par an). A Taluyers, c'est la société Sol'Air Confort qui va réaliser ce qui sera une pièce unique dans le parc de CVPM (première version !). Nous profitons de la réfection adaptée de cette toiture par la municipalité pour « rajouter » 240m<sup>2</sup> de panneaux ; soit une puissance en crête de 36 kWc et la capacité de produire 39 000 kWh/an. Ensuite, si toutes les conditions sont réunies et le planning respecté, ce sont 25 installations de 9kWc supplémentaires qui seront réalisées d'ici la fin de l'année 2017. Le parc photovoltaïque de CVPM aura alors atteint les 1800m<sup>2</sup> et sera capable de produire 300 MWh/an. Ce projet est surtout une nouvelle preuve que lorsque des citoyens motivés se réunissent, se donnent les moyens de réaliser un tel projet et sont accompagnés efficacement par leurs collectivités locales, l'Économie Sociale et Solidaire devient une réalité, y compris dans le domaine politique et précieux qu'est celui de l'énergie. Car l'actionnariat de CVPM, c'est plus de 250 personnes physiques, 6 personnes morales et 11 collectivités locales qui ont apporté plus de 140 000 € au capital de leur coopérative SAS (Société par actions simplifiée) ! ■ **Gilles DUTRÈVE**

# actualités A45 : TRACTEURS ET DÉTRACTEURS



Les 1 et 2 Juillet derniers, 10000 personnes se sont rassemblées à St Maurice sur Dargoire (Chabanière) afin d'exprimer leur opposition au projet A45, inutile autoroute entre Lyon et St-Etienne (en réalité entre Brignais et La Fouillouse). ORLIENAS DEMAIN, adhérente de la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais, était bien évidemment partie prenante dans cet évènement, tout comme VEPM engagée depuis le début dans la coordination contre l'A45. Ce n'est pas exagérer que d'affirmer qu'il y aura un avant et un après "1&2 Juillet". Il faut dire que la diversité de cette mobilisation citoyenne nous a fait chaud au cœur : des familles, des élus, des naturalistes, des géographes, des agriculteurs et beaucoup de jeunes, conscients de l'urgence climatique et de la nécessité d'agir vite. Plusieurs chapiteaux ont abrité des conférences, des ateliers, des tables rondes, de la restauration et des concerts, le tout dans une ambiance pacifique grâce à une organisation quasi-professionnelle. Les paysans, premiers touchés par ce grand projet inutile et imposé étaient sans doute les plus visibles, puisqu'on pouvait même les apercevoir depuis le ciel ! En effet, 130 tracteurs venus du Plateau Mornantais, des Monts du Lyonnais et de la Loire, ont participé à un "happening" en formant les lettres "NON A45", le tout entouré d'une chaîne humaine et filmé par un drone. Une fois n'est pas coutume, la formule tant honnie "pas dans mon jardin" aurait tout son sens, puisque le jardin que défendent nos agriculteurs c'est ce territoire agricole destiné à nourrir les habitants de Lyon à St Etienne. D'ailleurs, le succès du marché bio et local du dimanche matin confirme bien cet attachement pour cette agriculture de proximité et de qualité. Enfin, ne boudons pas notre plaisir, le bilan financier positif de ce rassemblement permettra d'organiser d'autres évènements de la même envergure. Trois mois après ce rassemblement, ce ne sont pas les pathétiques gesticulations du MEDEF-Loire et du Maire de St Etienne (pétition, collectif pro-A45, rencontre ministérielle...) qui mettront à mal cet enthousiasme. Le gouvernement organise actuellement les Assises Nationales de la Mobilité dans le but de réorienter la politique des transports. La Ministre des Transports a déclaré vouloir "donner la priorité aux transports de la vie quotidienne et à l'innovation, plutôt qu'aux grands projets d'infrastructures". Espérons donc que ces déclarations d'intention soient suivies de décisions courageuses et définitives. Si en apparence tout semble évoluer dans le bon sens, gardons à l'esprit que nous vivons avec une épée de Damoclès tant que la DUP signée en 2008 n'est pas annulée. ■ **Pierre GARNIER**

# mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8
I								
II								
III								
IV								
V								
VI								
VII								
VIII								
IX								
X								
XI								

**HORizontalement I.** Les élus d'Orlienas obstinément attachés à leurs opinions et à leurs décisions, insensibles aux raisons et arguments qu'on leur a opposés au sujet de la construction de la mairie sur l'école. On ne sait pas si Mirza l'a été ? **II.** Parfois drôles à gauche de notre future défunte mairie. **III.** Plis pris. Caroline, Virginie et les autres. **IV.** Il n'y avait pas besoin de trois bureaux d'études, les anciens d'Orlienas l'avaient pourtant bien rappelé que l'école avait été construite dessus et que l'on ne pouvait donc pas y empiler une mairie. **V.** Beau à Ouarzazate ! **VI.** Il est à la pie ce que la niche est au chien. Possessif, voire très personnel. **VII.** Les élus d'Orlienas obstinément attachés à leurs opinions et à leurs décisions, insensibles aux raisons et arguments qu'on leur a opposés au sujet de la construction de la mairie sur l'école **VIII.** Entre Jean-Baptiste Poquelin et Molière. Allons à London. **IX.** A tiré les cartes à Elisabeth I<sup>re</sup>. La rivière en fait le tour. **X.** Avec qui c'est peinarde. Sur la façade de l'école on ne voyait que ça, pourtant deux bureaux d'études sur trois ne l'ont pas vu ; de quoi se dilater la rate. **XI.** Deux bureaux d'études sur trois n'ont pas vu à l'école qu'elles n'étaient pas de niveau.

**VERTICALEMENT 1.** La mairie sur l'école (3 mots). **2.** Sera difficile à trouver si la place était minéralisée. **3.** Histoire sans queue ni tête. Sur l'école, c'est une éducation des élus d'Orlienas obstinément attachés à leurs opinions et à leurs décisions, insensibles aux raisons et arguments qu'on leur a opposés **4.** Trois cordes sur une demi-poire. Connaissance élémentaire. Mot à même. C'est déjà la fin. **5.** Condamné à la réussite. Des bandes qui font tapisserie. Finissent toujours un ballon de Bandol ou de Pomerol ou finit par aller le chercher le ballon dans son but. **6.** Ce n'est pas une bonne idée de mélanger ceux de l'école et ceux de la mairie. Ornement d'abat-jour. **7.** Un mairie sur l'école, mais si, ça l'est. Chiard d'ici. **8.** Couleur locale. Nous l'avions dit, écrit que mettre la mairie sur l'école allait en générer mais comme nos élus sont I horizontal et VII horizontal, ils ne nous ont pas écoutés.

**SOLUTIONS dans le prochain numéro ou en écrivant au journal !**

LE SON DE CLOCHE  
Journal de l'association Orlienas Demain  
Editeur : Orlienas Demain  
Responsable de publication : Pierre Garnier  
Comité de rédaction : Jean-Michel Arpi, Pierre Garnier,  
Dessins : piGA Mots croisés : P.Burel  
Contact : 04 72 31 68 03  
[orlienas.demain@free.fr](mailto:orlienas.demain@free.fr)  
Imprimerie Berlioz (ce document a été tiré à 1200 ex)  
Dépôt légal 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 - N° ISSN 2107-5522

**VENDREDI 17 NOVEMBRE 19H30**  
LE CAFÉ-CITOYEN D'ORLIENAS VOUS PROPOSE

**SE DÉPLACER AUTREMENT**

diffusion d'un film en début de soirée

débat animé par **THIERRY MANCEAU**  
conseiller mobilité à HESPUL, collectif éco-mobilité (vallées Brévenne-Turdine)

**ALAIN JEAN**  
président-fondateur du REZO POUCE

**CAFÉ CITOYEN**

**ORLIENAS** entrée libre  
L'Héliotrope 815 Route des Coteaux du Lyonnais